

AFFAIRE N°24 - Assainissement 12ème tranche - Emprunt d'un montant de 3 200 000 F à contracter auprès de la C D C.

LE MAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Au titre de la 12ème tranche d'assainissement de la Ville, la Municipalité a obtenu du FIDOM local 1977 une subvention de 800 000 F.

Le coût total de l'opération ayant été chiffré à 4 000 000 F, je vous demande donc de m'autoriser :

- à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt de 3 200 000 F destiné à parfaire le financement de ces travaux

- à inscrire au Chapitre 930 - Article 672 du Budget Communal une somme de 1 000 F à titre de participation aux frais d'instruction des dossiers.

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE donne lecture de l'avis de la Commission des Travaux Publics :

"Cette 12ème tranche comportera vraisemblablement les travaux suivants :

- CD 44 : eaux usées, eaux pluviales et chaussée de la route du Bois de Nèfles à la rue Bridet
- ZAC des Patates à Durand - 2ème tranche
- ZRHI de Sainte-Clotilde - 2ème tranche
- Rue Bertin : de la rue Lalartic à la rue de la Source.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vu  
Pour le Maire et par délégation.

Le Directeur des Finances  
et des Collègues

Signé: Paul PASTOR

Pour copie conforme

St. Denis, le 19 octobre 1977

Le Chef de Bureau délégué.

J. LAOSTE